



# ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

## Prolongation du dispositif « vacances apprenantes »

Question écrite n° 35143

### Texte de la question

M. Jean-Luc Lagleize appelle l'attention de Mme la ministre déléguée auprès de la ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, chargée de la ville, sur la nécessité de prolonger en 2021 le dispositif « vacances apprenantes ». Le dispositif « vacances apprenantes » a eu pour objectif en 2020 de répondre au besoin d'expériences collectives, de partage et de remobilisation des savoirs après les périodes de confinement qu'a connues le pays et qui ont accentué les inégalités. L'idée est que les enfants et les jeunes les plus privés de ces apports éducatifs et extra-scolaires se voient proposer une offre d'activités, spécifique et renouvelée, particulièrement dans les territoires les plus isolés que sont les quartiers prioritaires de la politique de la ville ou les territoires ruraux. Car la crise sanitaire actuelle, avec ses conséquences économiques et sociales, a fortement touché les habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville et a engendré de nouvelles inégalités dans les territoires. Alors que, chaque année, trois millions d'enfants ne partent pas en vacances, le dispositif « vacances apprenantes » a eu pour ambition de faire de cette période estivale exceptionnelle un temps utile et ludique pour les habitants des quartiers ne pouvant partir en vacances et d'assurer un suivi éducatif pendant l'été et un rattrapage au moins partiel du retard pris à l'occasion du premier confinement. Ce dispositif innovant, qui s'est déclinée en plusieurs opérations, dont les « quartiers d'été », « quartiers d'automne », « école ouverte » ou encore « colos apprenantes », a connu un véritable succès qui a justifié sa poursuite à l'automne 2020. Ainsi, suite aux retombées positives de ce dispositif en matière de renforcement des apprentissages, d'accès à la culture et au sport et d'apprentissage sur le développement durable, il l'interroge quant à une éventuelle prolongation du dispositif « vacances apprenantes » en 2021.

### Texte de la réponse

Le dispositif « Vacances apprenantes », mis en œuvre grâce à une enveloppe budgétaire de 200 M€ votée en loi de finances rectificative du 31 juillet 2020, a bénéficié à près de 950 000 jeunes au total. « École ouverte » est un dispositif préexistant qui a été renforcé dans le cadre de Vacances apprenantes. Il consiste à ouvrir les établissements scolaires pendant les congés scolaires pour proposer aux élèves fragilisés un programme associant renforcement scolaire le matin et activités sportives et culturelles l'après-midi. 3 800 écoles et établissements ont ouvert en 2020, soit 7 fois plus qu'en 2019, avec un total de 250 000 enfants inscrits. Compte tenu de la réussite du programme et du nécessaire accompagnement des élèves en cette rentrée 2020, le dispositif École ouverte a été prorogé durant les vacances d'automne et a mobilisé près de 620 écoles et établissements, permettant d'accueillir un peu plus de 50 000 élèves. Ce dispositif s'est décliné en « Écoles ouvertes buissonnières » lorsque les professeurs mobilisés ont associé la révision des savoirs fondamentaux à un séjour de quelques jours à la campagne, en zone littorale ou montagnarde, pour partir à la découverte de la nature et du patrimoine local. Dans les lycées professionnels, « l'été du pro » a également permis aux jeunes de bénéficier d'un accès aux ateliers pour renouer avec la pratique qui leur avait fait défaut lors du confinement. 570 000 enfants ont par ailleurs bénéficié des « Accueils de loisirs apprenants », qui ont bénéficié d'une aide exceptionnelle de 30 M€ apportée aux accueils de loisirs sans hébergement pour développer des contenus pédagogiques et des activités de qualité. Enfin, des « Colonies apprenantes » ont été proposées dans tous les

départements français. Ces séjours labellisés présentaient un projet éducatif renforcé en apprentissages et en activités de loisirs autour de la culture, du sport et du développement durable. Malgré les délais très courts, 125 000 places ont pu être ouvertes par les organisateurs de colonies de vacances. Le bilan qualitatif de cette opération innovante apparaît extrêmement positif au regard de la part de jeunes souhaitant se réinscrire, ainsi qu'au regard de l'ambition d'égalité des chances. Aussi, la pertinence et la réussite du dispositif Vacances apprenantes a conduit le Premier ministre à annoncer la poursuite du dispositif en 2021. Dès les congés de février, l'opération École ouverte a été élargie à l'ensemble des territoires fragilisés par la crise sanitaire, et aux élèves de tous niveaux, du CP à la terminale. La déclinaison d'École ouverte en Parcours buissonniers est également encouragée dès que possible et dans le respect des consignes sanitaires en vigueur. Les opérations Quartiers d'été seront par ailleurs reconduites comme le Gouvernement s'y est engagé à l'occasion du Comité interministériel à la Ville du 29 janvier 2021.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Luc Lagleize](#)

**Circonscription :** Haute-Garonne (2<sup>e</sup> circonscription) - Mouvement Démocrate (MoDem) et Démocrates apparentés

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 35143

**Rubrique :** Enseignement

**Ministère interrogé :** [Ville](#)

**Ministère attributaire :** [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [22 décembre 2020](#), page 9432

**Réponse publiée au JO le :** [13 avril 2021](#), page 3286